

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusé : M. LEKUMBERRY Xantxo

A été nommé comme secrétaire de séance : M. IÑARRA François

Date convocation : 09 mai 2025

Date d'affichage : 09 mai 2025

DECISION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMELIORATIONS PASTORALES : SECURISATION DES ACCES DU BETAIL A L'ESTIVE (Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire, présente le projet d'améliorations pastorales, à savoir l'amélioration des estives communales d'Udandei Lepoa (Parcelles B 608, B 609 et B 610).

Monsieur le Maire expose que pour étudier ce projet, une réflexion a été menée avec les services pastoraux d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara et l'équipe municipale en charge des questions agricoles.

Monsieur le Maire présente les dépenses prévisionnelles en relation avec l'opération précitée :

-Devis d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara pour le montage du dossier :

920 euros HT

-Devis de l'entreprise Philippe CURUTCHARRY pour le nettoyage des parcelles précitées au girobroyeur :

8 550 euros HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT tout l'intérêt de pérenniser et de renforcer la transhumance sur l'estive collective et communale,

CONSIDERANT la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des conditions de travail optimums,

CONSIDERANT les besoins identifiés sur ces trois parcelles,

CHARGE le service pastoral d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara de l'assistance technique au maître d'ouvrage,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'Europe,

CONSIDERANT l'estimation prévisionnelle de 9 470 euros HT (travaux + assistance technique),

DECIDE de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

- Taux de financement : 70%
- Subvention 6 629,00 euros
- Autofinancement : 2 841,00 euros

DECIDE, sous réserve de l'obtention des subventions et de l'accord du Conseil Municipal, du calendrier des travaux suivant :

Début : Octobre 2025

Fin : Décembre 2027

CHARGE le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 mai 2025

Le Maire,

Jean-Marc OCAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/05/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 14/05/2025